



Procès-Verbal du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-neuf avril à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chârost, s'est réuni en séance ordinaire et publique salle du conseil, par convocation en date du 23 avril 2026 et sous la Présidence de Monsieur Julien WASYLCZUK, le Maire.

Étaient présents : Julien WASYLCZUK, Nelly LANGLAIS, Etienne PAVIOT, Edithe VERDIER, Bertrand MERCIER, Emeline PLISSON, Antoine GOUGUÉ, Manon THEVENIN, Jean-Pierre MICOUREAU, Brigitte BOISSAY, Sophie BAFREY, Céline HOULBERT-DOUBLÉ, Franck DOUBLÉ

Étaient absents : Christian JACQUET et Pierre PAVEC

Secrétaire de séance : Nelly LANGLAIS

Ouverture de la séance à 18h39

Les décisions prises par délégations accordées en vertu de l'article L2122-22 du CGCT concernent :

Le traitement des déclarations d'intentions d'aliénés pour les trois parcelles suivantes :

- ZC628 - 11 avenue du 8 mai
- ZB0072 - 2 rue des Pâtureaux
- ZB 132 – 3 avenue de la Ferme

Signature de deux devis :

- DELTA MENAGER : remplacement du compresseur du réfrigérateur de la salle polyvalente d'une valeur de 715,75 €
- Location de la balayeuse auprès de l'entreprise SETEC d'une valeur de 1423,86 € pour une durée de 9h50

Etienne PAVIOT précise qu'habituellement cette facture est comprise entre 800 et 1000 €.

Le procès- verbal du 09/04/26 est approuvé à l'unanimité

Mme Nelly LANGLAIS est nommée secrétaire de séance.

Mme Édith VERDIER est nommée Présidente de séance.

Mme Édith VERDIER dit qu'elle fera la présentation et demande d'être indulgent envers elle.

Bertrand MERCIER demande si Monsieur le Maire doit sortir lors des votes puisqu'il n'était pas le Maire en 2025.

Le Maire répond qu'il sortira.

1 – Approbation des CFU (budgets eau et commune) 2025

Section de fonctionnement de la commune :

Dépense de fonctionnement :

- Chapitre 002 le déficit reporté en 2025 : 30 674,54 € ce déficit est reporté sur le budget primitif de 2026
- Chapitre 011 les charges générales : inscrit 156 246,58 € réalisé 155 618,51 €. Ce chapitre reprend l'eau, l'électricité, les charges classiques de fonctionnement d'une collectivité. Ces dépenses sont en baisse par rapport à 2024. En revanche, la facture d'énergie est très importante : il avait été inscrit 20 000 € or la facture ENI s'élève à 40 000 €
- Chapitre 012 charge du personnel : inscrit 542 784,42 € - réalisé 542 562.70 €. Ce sont les charges du personnel, les cotisations URSSAF, les primes et autres cotisations concernant les salaires des agents de la collectivité.
- Chapitre 014 le FNGIR (Fond National de Garanti Individuel des Ressources) et le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal), avait été inscrit 63 000 € - a été réalisé 62 422 €. FNGIR, ce sont des fonds imposés par la DGFIP. FPIC, ce sont des fonds qui sont versés aux communes qui ont besoin.
- Chapitre 023 virement à la section d'investissement : il avait été inscrit 49 091,46 €, réalisé 0. C'est une écriture comptable. Ça fait une dépense de

fonctionnement et crée une recette d'investissement. C'est notre auto-financement.

- Chapitre 042 les amortissements : inscrit 2273 € réalisé 10 778 €.

C'est une sortie de biens : cessions de parcelles

Si besoin de précisions sur ces chiffres, Madame VERDIER indique qu'elle peut demander plus d'informations à Mme RICHARD pour plus d'approfondissement.

Bertrand MERCIER demande si Madame RICHARD pourrait revenir donner des explications détaillées.

- Chapitre 65 autres charges : il avait été inscrit 72568 €, on a réalisé 66 536.42 €. Cela concerne les indemnités des élus 20 000€ en 2025, le SDIS somme imposée 33 608 €, la subvention au CCAS, le logiciel Berger Levrault
- Chapitre 66 intérêt d'emprunt : inscrit 17 505 € réalisé 17 162.44 €. Ce sont les intérêts d'emprunts pour le budget de la commune
- Chapitre 67 titres annulés : inscrit 500 €, rien n'a été réalisé. Ce sont des provisions pour des factures impayées

Le total de fonctionnement sur le budget de la commune en 2025 est de 855 080.07 €.

Les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 2 excédent reporté : pas d'excédent
- Chapitre 013 : remboursement du personnel - inscrit 175 000€ réalisé 129 829.20 €. Cette somme correspond au remboursement du personnel par la CCPI en l'occurrence de la petite enfance + contrats CUI et CAE pour lesquels on a des subventions du département et l'assurance pour les arrêts de travail des agents

18h56 arrivée de Monsieur Pierre PAVEC.

- Chapitre 70 produits de service : inscrit 10 280 € réalisé 10 068.80 €. Cela comprend l'occupation du parking de la salle polyvalente par Técalemit 4 800 €, la régie des pèlerins, de la salle polyvalente, les pièces de théâtre
- Chapitre 73 inscrit 22 719 € réalisé 22 718.59 € fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement qui est éligible sur les mutations à titre onéreux et qui a pour objectif d'établir une ressource fiscale entre les communes de moins de 5000 habitants et une compensation sur la CVAE (compensation sur la valeur ajoutée des entreprises)
- Chapitre 731 fiscalité locale : taxe foncière bâti et non bâti – taxe d'habitation – CFE inscrit 390 152 € réalisé 377 034.50 €. Ce sont les impôts locaux et les droits de place du marché
- Chapitre 74 dotations de l'état : inscrit 309 458 € réalisé 289 728.43 €

- Chapitre 75 revenus éoliennes. C'est une erreur, il n'a pas de revenus éoliens sur la commune. Il faut remplacer par la location des salles. Réalisé 25 516.36 €, loyer de Just Queen (pizzas) et la maison médicale
- Chapitre 77 produits exceptionnels : inscrit 1 142 € réalisé 10 714.54 €, cession d'une parcelle sortie du bien, remboursement des cotisations retraite de M. COSTE

Etienne PAVIOT : c'est probablement dû à l'abandon des indemnités des élus

Total de recette de fonctionnement de 865 610.45 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- Chapitre 001 le déficit reporté 151 126.81 € de déficit en 2024 voté en 2025

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement, donc on ne peut pas l'allouer à l'investissement. Quand on a un gros excédent de fonctionnement, il sert à combler les déficits d'investissement mais on est en déficit de fonctionnement. Il n'y aura pas d'investissements pendant 2 ans pour ne plus avoir de déficits en fonctionnement et écouler celui d'investissement.

- Chapitre 041 opération patrimoniale : 10 222.40 € réalisé 10 052.40 €. Ce sont des frais d'étude suivi de réalisation pour la maison médicale
- Chapitre 016 les emprunts : inscrit 151 040 € réalisé 150 120.99 €.
- Chapitre 20 : les immobilisations corporelles rien d'inscrit
- Chapitre 21 : inscrit 32 585 € réalisé 32 460 € ralentisseurs de la route de Mareuil et de la route de Vierzon, panneaux de signalisation, bornage d'une parcelle et les décorations de Noël
- Chapitre 23 immobilisation en cours : ce qui ne sera pas réalisé sur l'année complète. Rien d'inscrit

Dépense d'investissement pour 2025 : 192 633.39 €

Recettes :

Pas d'excédent

- Chapitre 21 virement de la section de fonctionnement 49 091.46 €
- Chapitre 24 produit des cessions : inscrit 100 000 € peut-être les projets des parcelles à vendre – rien de réalisé

- Chapitre 040 les amortissements : même écriture qu'en dépense de fonctionnement inscrit 2273 € réalisé 10 778 €. On crée une dépense de fonctionnement et on réalise une recette d'investissement. On amortit les investissements
- Chapitre 041 opération patrimoniale : frais d'étude pour la maison médicale 10052.40 €
- Chapitre 10 FCTVA et taxe d'aménagement inscrit 21 900 € réalisé 2 867.22 €
- calculés sur les investissements 2023
- Chapitre 13 subventions : inscrit 9362.05 € - rien de réalisé
- Chapitre 16 les emprunts : inscrit 152 125.30€ réalisé 117 000 €

Total recette d'investissement 140 697.62 €

Le Maire se retire pour le vote.

Mme Édith VERDIER passe au vote.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2- Vote des taxes locales

Madame VERDIER: Tous les ans, la DGFIP transmet un état 1259. Il présente les bases d'impositions, les taux de références et le produit attendu.

Est-ce que vous souhaitez augmenter les taux d'imposition de la collectivité ? Les calculs sont réalisés par la DGFIP. Lorsqu'une collectivité peine, elle peut augmenter les impôts. Il est préférable d'augmenter progressivement tous les ans.

La taxe foncière bâti est de 921 400 € avec un taux de référence de 39.66 %, soit une recette de 365 427 €.

Pour la taxe foncière non bâti, on est sur une base de 48 900 € avec un taux de 25.42 % pour un produit de 12 430 €. La base de la taxe d'habitation est de 158 200 € avec un taux de 11.13 % pour un produit de 17 608 €. Enfin la CFE Cotisation Foncière des Entreprises, la base d'imposition est de 85 900 € avec un taux de 8.52 % pour un produit de 7 319 €.

Ce qui fait un produit net de 402 784 € auxquels seront déduits des prélèvements de fiscalité directe locale de 47 092 € soit un produit final de 355 692 €.

Madame VERDIER propose le maintien des taux avec le produit de 355 692 € puis de passer au vote.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- Affectation des résultats (budget eau et commune)

Budget de la commune :

Sur l'exercice 2025, en investissement sur la commune, il y a le déficit de 151 126.81€, en dépense il a été réalisé 140 697.62€ soit un déficit de 51 937.77 €, auquel on rajoute les 151 126.81 € soit un déficit d'investissement pour l'année 2026 de 203 062.58€. Il n'y aura pas d'investissement cette année, ni l'année prochaine.

En section de fonctionnement, on a un déficit de 30 674.54€. En dépense, on a eu 855 080.07€, en recette 865 610.45€ soit un excédent de 10 530.38€ qui est déduit du déficit. On repart avec un déficit de 20 144.16€. Il ne doit pas y avoir de déficit de fonctionnement même si la collectivité doit fonctionner.

Donc pour le résultat du budget de la commune de Chârost pour l'exercice 2025, on aura en section de fonctionnement un déficit de 20 144.16€ et en section d'investissement un déficit de 203 062.58 €

Madame VERDIER passe au vote.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

CFU du budget de l'eau

Section de fonctionnement pour le budget de l'eau :

- Chapitre 002 les titres reportés : 21 838.92 € ce déficit sera reporté sur le budget 2026
- Chapitre 011 charges générales : réalisé 132 252.81 €, correspond à l'achat et la consommation de l'eau pour le service, électricité et entretien et réparation de l'eau
- Chapitre 014 : les redevances. Ce sont les redevances que la commune paie pour la pollution et la modernisation et qui sont versées à l'agence de l'eau 14 964€
- Chapitre 042 : amortissement sur les réseaux d'eau. C'est une charge obligatoire pour la collectivité. Réalisé 115 296 €
- Chapitre 65 autres charges : réalisé 1 069.20 € hébergement des données pour le logiciel qui permet la télérelève des compteurs
- Chapitre 66 intérêts et emprunts : réalisé 39 404.55 €. Ce sont les intérêts d'emprunts courus et non échus
- Chapitre 67 charges exceptionnelles : réalisé 1754.84 € titres annulés sur l'exercice antérieur
- Chapitre 68 dotation aux amortissements : 7 536 € ce sont des provisions sur un compte interne

Total de dépenses de fonctionnement de 304 742.40 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 042 subventions d'investissement : 10 891.68 €. Pas de détail sur cette information
- Chapitre 70 produit des services : facturation de l'eau auprès des administrés réalisé 264 809.32€, facturation, redevance et les diagnostics assainissement
- Chapitre 75 : FCTVA perçu 7328.41€

Résultat en recette de fonctionnement 283 029.42€

Section d'investissement :

Les dépenses :

- Chapitre 001 : Pas de déficit reporté
- Chapitre 040 : inscrit 10 891.69 €
- Chapitre 13 : subventions d'investissement 219 870 € pas d'informations
- Chapitre 16 : réalisé 12 817.06 € remboursement des emprunts
- Chapitre 20 : pas de dépenses
- Chapitre 21 : réalisé 17 286.75 € module compteurs d'eau TEMETRA – SEGEC – ITRON. Pas de précisions sur les factures
- Chapitre 23 : rien de réalisé. Des dépenses sont inscrites pour réaliser le budget.

Réalisé pour 2025 sur le budget de l'eau en investissement : 40 995.50 €

Les recettes :

Excédent reporté de 560 148.49 €, il semble que ce soit les emprunts réalisés pour la phase 3 des travaux

- Chapitre 040 amortissements : 115 296 €
- Chapitre 10 FCTVA de 2023 : 58 235.03 €
- Chapitre 13 les subventions 4 464 € versées par l'agence de l'eau pour la mise en place du récupérateur d'eau de pluie au centre technique

La recette pour la section d'investissement pour l'exercice 2025 : 177 995.04 €

Le Maire se retire pour passer au vote de ces CFU.

Madame VERDIER passe au vote pour le CFU de l'eau.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame VERDIER présente le résultat pour le budget de l'eau en 2025 :

En investissement, il y a un excédent reporté de 560 148.49 €, réalisé 40 995.50€ de dépenses et 177 995 € de recettes, soit un excédent de 136 999.54 € pour l'exercice. Avec l'excédent reporté, le résultat est positif de 697 148.03 €. Pas de restes à réaliser.

Pour la section de fonctionnement : déficit de 21 938.92 €, pour les dépenses, il a été réalisé 304 742.40 € et 283 029.42 € de recettes soit un déficit de 21 712.98 € auxquels s'ajoutent 21 938.92 soit un déficit de 43 551.90 €.

L'affectation des résultats 2025 qui seront inscrits au budget de l'eau 2026 sera un déficit en fonctionnement de 43 551.90 € et un excédent d'investissement de 697 148.03 €.

Madame VERDIER invite le conseil municipal à passer au vote pour cette affectation.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame VERDIER informe que les comptes financiers uniques sont inscrits et sont transmis comme un document budgétaire et chacun devra signer en fin de séance.

Madame Brigitte BOISSAY revient sur la ligne 001 du déficit reporté de 151 126.81 € sur la commune.

Madame VERDIER n'a pas l'information.

Madame Brigitte BOISSAY indique que ce serait un emprunt qui n'avait pas été débloqué à temps pour la dernière phase de rénovation de la maison médicale.

4 – Vote du budget primitif communal :

La commune est en instruction comptable M57. Cela permet de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres et l'autorise à une fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 % de ce qui est engagé. Le Maire informera de chaque modification dans le budget au conseil suivant.

Madame VERDIER demande au conseil s'il est d'accord pour autoriser le Maire à la fongibilité de crédit, que ce soit pour la section d'investissement ou la section de fonctionnement 7.5 % allouées dans chaque chapitre, sachant que le Maire ne peut pas toucher aux charges du personnel.

Le conseil valide.

Les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 le produit des services : inscrit 10 300€. Cette somme représente la location du parking de la salle polyvalente par TECALEMIT, le gîte des pèlerins et l'aéro DP d'ENEDIS
- Chapitre 731 : inscrit 389 030 € état 1259
- Chapitre 73 : impôts et taxes 22 596 €
- Chapitre 13 remboursement du personnel : inscrit 130 000 € basé sur l'année dernière 120 000 € de la CCPI et 17 000 € pour les contrats CUI CAE
- Chapitre 74 dotations de l'état : la DGF annonce 101 546 €, en dotation de solidarité rurale 129 119 €, élu local 4 150 €, le FCTVA, les indemnités de La Poste (16 000 € par an) pour la gestion de l'agence postale communale
- Chapitre 75 autres produits : 22 000 €, location des salles, les loyers de la maison médicale, Just Queen
- Chapitre 77 : mandats annulés 2 500€

Le total des recettes de fonctionnement est de 866 669€.

Les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 charges générales : 127 062€ eau, électricité, cérémonies, fournitures administratives, vêtements, alimentation, entretien et réparations sur les bâtiments et le matériel (155 000 € réalisés en 2025)
- Chapitre 012 charge du personnel : rémunération, charges, médecine du travail, URSSAF pour les agents 547 417.84 €
- Chapitre 014 FNGIR FPIC : 62 762 €
- Chapitre 65 autres charges : 81 500 € indemnités des élus, subventions à la coopérative scolaire, CCAS, formation aux élus, SDIS
- Chapitre 66 : remboursement des intérêts sur les emprunts 12 972 €
- Chapitre 67 : 500 € en cas de titres annulés sur l'exercice antérieur
- Chapitre 68 : 8 € prévisions pour des écritures comptables

- Chapitre 042 : amortissements 2 273 €
- Chapitre 023 : virement à la section d'investissement 12 030 €
- Chapitre 002 le déficit reporté : 20 144.16 €

Le total de dépense est de 866 669 € pour la section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement :

- Chapitre 001 : 0 € il n'y a pas d'excédent
- Chapitre 10 : FCTVA et taxe d'aménagement 19 889.58 €
- Chapitre 024 : les cessions 208 209 € pour la vente éventuelle des terrains
- Chapitre 040 : les amortissements 2 273€
- Chapitre 041 : intégration de frais d'étude 170.42 €
- Chapitre 021 : virement à la section d'investissement 12 030 €

Total de recette d'investissement de 243 263 €.

Dépenses :

- Chapitre 10 : 0
- Chapitre 16 : 26 100 € remboursement des emprunts
- Chapitre 21 : 13 930 €
- Chapitre 23 : pas de constructions
- Chapitre 040 : rien
- Chapitre 41 : opération patrimoniale d'opération de frais d'étude 170.42 €
- Déficit de 203 062.58 €

Equilibre parfait avec des dépenses de 243 263 €.

Madame VERDIER propose le vote

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Vote du budget primitif eau/assainissement 2026

Proposition de la fongibilité des crédits à 7 % afin de modifier les montants en cas de nécessité.

Le conseil l'accorde.

Le fonctionnement du budget de l'eau

- Chapitre 70 : la facturation de l'eau 274 080 €
- Chapitre 75 : FCTVA 10 000 €
- Chapitre 042 : opération d'ordre : amortissement des subventions perçues 56000€

Total des recettes de 340 672 €

Dépenses :

- Chapitre 011 Charges générales : 128 000 € achat et consommation de l'eau, électricité, fourniture petits équipements, entretien et réparation du réseau
- Chapitre 014 redevances : 16 001.24 €
- Chapitre 65 autres charges : créances admission non-valeur et hébergement des données 7 100 €
- Chapitre 66 remboursement des intérêts d'emprunts : 25 315.54 €
- Chapitre 67 titres annulés sur l'exercice antérieur
- Chapitre 68 : prévisions pour les impayés 1870 €
- Chapitre 042 : amortissements pour 116 833.32 €
- Déficit reporté de 43 551.90 €

Total en dépenses et en recettes pour budget de l'eau pour la section de fonctionnement de 340 672 €.

Recettes d'investissements :

- Chapitre 10 : FCTVA 44 800.65 €
- Chapitre 13 : subvention 10€
- Chapitre 040 Amortissements : 116 833.32 €
- Chapitre 001 excédent reporté de 697 148.03€

Soit un total de 858 792€

Dépenses d'investissement :

Pas de déficit reporté,

- Chapitre 33 : Emprunts 12 133.90 €
- Chapitre 21 : phase 3 réseaux 720 000 €
- Autre 70 056.10 €
- Chapitre 040 opération d'ordre : 56 592 €

Madame VERDIER propose le vote du budget de l'eau.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6- Fongibilité des crédits :

Ce point concerne la fongibilité des crédits à 7.5 % et est adopté

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7- Renouvellement du contrat d'un adjoint technique

Le Maire explique que ce point concerne le renouvellement du contrat de Madame OUVRAT Laura. Elle a déjà eu deux CDD d'un an et souhaite rester au sein de notre collectivité. Le souhait est de lui faire un CDI.

Monsieur le Maire précise que Madame OUVRAT est contractuelle. La collectivité territoriale peut renouveler ce contrat jusqu'à 6 ans si elle garde le statut de contractuel. Elle ne peut passer en CDI qu'au bout de 6 ans de CDD. Le souhait étant de la garder, elle sera stagiaire pour un an puis sera titulaire de la fonction publique, catégorie C en tant qu'adjoint technique et l'ancienneté de ses contrats sera reprise.

Monsieur le Maire propose ce renouvellement au vote. Celui-ci n'est pas obligatoire mais il souhaite l'aval du conseil afin d'être transparent à ce sujet.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8- Questions diverses

Question : Est-il possible d'installer une poubelle près de la benne à verre afin d'éviter les dépôts sauvages.

Réponse de Monsieur le Maire : pourquoi pas mais cela risque d'inciter les gens à déposer des ordures sans faire de tri.

Question : Est-ce que les travaux seront repoussés ?

Monsieur le Maire répond que non.

Question : Peut-on refuser l'installation des gens du voyage ?

Le Maire : Ils paient leur séjour et on a l'obligation de les accepter.

Céline HOULBERT-DOUBLE demande si la rue du Moulin est autorisée à la circulation dans les deux sens.

Le Maire : Non cela n'est pas autorisé.

Edithe VERDIER informe qu'il y a une tranchée dans la route. Le car du TIGR a dû faire demi-tour.

Brigitte BOISSAY fait suite à une demande anonyme : Est-il possible de faire un rappel de bonne conduite concernant les nuisances sonores.

Le Maire : Le rappel a déjà été fait sur le Facebook de la commune.

Le Maire : Suite à de nouvelles dégradations au garage Citroën, M. Christophe LALOEUF demande s'il peut acheter la parcelle du chemin le long de son garage.

Madame MONTAGNE informe que pour vendre un chemin communal, cela implique une enquête publique pour le déclasser et qu'il faut l'accord des propriétaires et des riverains. C'est une procédure lourde.

Il est proposé que M. LALOEUF clôture son terrain.

Le Maire informe qu'il a rencontré le directeur de l'entreprise TECALEMIT. Celui-ci a évoqué le stationnement de camions pour les entrées et les sorties d'usine. Il paiera les travaux pour l'installation de la zone d'attente.

Il est demandé à Pierre PAVEC d'élaguer ce qui déborde sur le bord de la route le long de son terrain.

Le Maire informe qu'il a rencontré le Sénateur du Cher Monsieur Rémy POINTEREAU et qu'il nous apporte tout son soutien.

Bertrand MERCIER demande à ce que le bail avec la maison médicale soit renégocié.

Le Maire doit rencontrer le Docteur COLOMBIER pour en discuter.

Les égouts de la maison de santé sont bouchés.

Il faut consulter la décennale pour envisager des travaux.

Fin de séance à 21h54

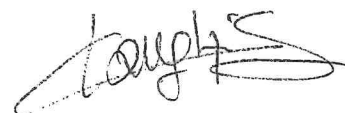
Le Maire

Julien WASYLCZUK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien WASYLCZUK', with a long horizontal stroke extending from the top right.

Secrétaire de séance

Nelly LANGLAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nelly LANGLAIS', with a large, stylized 'S' at the end.